

EDITO

Avec le temps, les températures se radoucissent pour notre plus grande joie. Les prochaines élections du Conseil départemental sont au cœur de notre actualité. S'engager au sein du Conseil départemental, c'est représenter les adhérents en mettant en œuvre le projet associatif et en participant aux avancées politiques de l'association en lien avec la délégation départementale. L'élu au Conseil départemental participe à faire évoluer toutes questions relatives au handicap en sensibilisant les élus. C'est une activité qui nécessite d'y consacrer du temps, elle est donc prenante mais ô combien passionnante.

**« Je vous invite à vous engager,
l'association a besoin du
concours de tous. »**

Autre fait marquant, le 17 février dernier a eu lieu la rencontre entre les Conseils départementaux et le Conseil d'administration de l'APF. Elle a permis aux conseillers départementaux de poser des questions aux administrateurs présents dont le président Jean-Marie Barbier. Ce fut un temps d'échange enrichissant ayant permis d'apporter de nouvelles réponses à tous les acteurs.

L'après-midi « crêpe party » du 24 février a remporté un franc succès : elle a été pleine de convivialité et les participants furent nombreux. Merci à tous les organisateurs de l'événement.

Lors du dernier congrès associatif à Bordeaux en mai 2011, il a été adopté le projet associatif « Bouger les lignes » mettant en avant le thème de la société inclusive. Ce projet comporte dix objectifs stratégiques et renforce la place de tous les acteurs de l'association tant dans la société civile que dans le champ social économique et culturel, en mettant l'accent sur une gouvernance plus participative. Il nous faut nous l'approprier tous. Il doit être un vecteur de notre engagement associatif et représente désormais notre feuille de route. Pour finir, je vous invite à vous engager, l'association a besoin du concours de tous.

Diane Goli

Représentante du Conseil départemental 93



DOSSIER SUR
« BOUGER LES LIGNES ! »...p.5 à 8

**Le comité de rédaction vous
prie de l'excuser :
le numéro de décembre
n'est pas paru.
Merci de votre
compréhension.**

SOMMAIRE

Actualité

Concours de pétanque.....	2
Intégrathlon.....	2
Réunion des bénévoles.....	3
Appel du Groupe Parole.....	3
Crêpes party.....	3
Mécénat.....	4
Baromètre accessibilité.....	4

Dossier

« Bouger les lignes ! ».....	5 à 8
------------------------------	-------

Pratique

Gîte accessible.....	9
Hommage.....	9
Nouveau blog Parents.....	9
Guide IMC et emploi jeunes.....	10
Prêt de scooters électriques.....	10

Législation

Taxe d'habitation.....	11
Sudoku.....	11

Dernière minute

Course des héros.....	12
Solution du sudoku.....	12

Concours de pétanque

IL ÉTAIT UNE FOIS ... LA PÉTANQUE

« Il était une fois, en Seine-Saint-Denis, l'organisation d'un tournoi de pétanque entre personnes en situation de handicap et valides ».

Le projet d'une journée d'un tournoi de pétanque entre dans le cadre de l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap, en lien avec le projet association « Bouger les lignes ».

L'idée du projet est de fédérer des personnes en situation de handicap (nos adhérents), des bénévoles valides et non valides, nos partenaires (salariés, entreprises, collectivités) autour de la pétanque. Rendre accessible la pétanque à tous dans un esprit de partage, d'échange, de rencontre autour du jeu, est un moyen pour nous de

mettre en lien les différents citoyens du département qu'ils soient en situation de handicap ou valides. Cette rencontre est aussi l'occasion de rappeler à tous que nous avons un destin commun et « le vivre » ensemble commence par la rencontre, la découverte et l'échange.

Autour d'un grand barbecue, cette journée aura pour objectif une compétition entre les différents participants en équipe, c'est-à-dire un binôme d'une personne en situation de handicap et une personne valide, pour permettre de passer du temps ensemble.

Ce tournoi se déroulera courant juin. On vous tiendra au courant ultérieurement de l'organisation de cette journée.

Wenceslas Balima

Intégrathlon

« INCLUSION » PAR LE SPORT

Rendez-vous sportif désormais incontournable, la troisième édition de l'Intégrathlon se déroulera du **4 au 8 avril 2012** sur l'intercommunalité du SEAPFA qui regroupe, en Seine-Saint-Denis, les villes d'Aulnay-Sous-Bois, Le Blanc-Mesnil, Sevran, Tremblay-en-France et Villepinte.

Durant ces cinq jours, l'ensemble du mouvement sportif, les associations, les établissements spécialisés et les différents services municipaux seront mobilisés autour d'un seul mot d'ordre « intégration ». Comme chaque année, les trois jours de la semaine seront consacrés à la sensibilisation des scolaires et le **week-end** à l'accueil du **grand public**, valides et handicapés, novices et spécialistes, sportifs ou non, ensemble, sur les mêmes terrains de sport.

Ainsi les 7 et 8 avril, chacune de ces cinq villes proposera gratuitement des ateliers d'initiations, de démonstrations, de sensibilisation... dans plus de 40 disciplines sportives différentes.



Pour faciliter la participation de chacun, cette année, un nouveau mode d'inscription en ligne a été développé sur le site internet de l'Intégrathlon : <http://www.integrathlon.com/fr/215/Inscription/>.

Que vous souhaitiez participer seul ou en groupe, vous pouvez directement vous inscrire sur via la page d'accueil aux activités de votre choix, à autant d'activités que vous souhaitez.

Une page Facebook (<https://www.facebook.com/integrathlon>) consacrée à l'événement existe également. Je vous invite à devenir « fan » et à la faire partager à vos contacts. Elle vous permettra de vous tenir au courant des actualités de l'Intégrathlon et de partager les photos et les vidéos.

Pour toutes questions, contactez Laure Papin – 06 89 88 60 66 – laure@kc-organisation.com ou à la délégation APF, auprès de Wenceslas Balima, chargé de mission à la délégation APF 93.

Réunion des bénévoles

MEILLEURE IMPLICATION DES ACTEURS

Dans le souci de mieux coordonner ses activités, fédérer le travail des bénévoles sur le terrain et les former, la délégation départementale 93 de l'APF a tenu une réunion le 16 février. La réunion a débuté avec la projection d'un diaporama revenant sur l'organisation de l'APF avec ses différentes représentations politiques et administratives comme suit :

- Au niveau National (Conseil d'administration, Commission nationale, direction générale)
- Au niveau Régional (Conseil APF de région, Comité technique régional, direction régionale)
- Au niveau Départemental (Conseil départemental, direction départementale, établissement et service, Comité technique départemental)
- Au niveau Local (groupe relais)

Après avoir échangé sur le l'organigramme de l'APF, nous avons abordé les grandes lignes du nouveau projet associatif « Bouger les lignes » 2012-2017. De ces orientations politiques et des objectifs stratégiques, nous avons travaillé sur l'implication des acteurs au niveau local (commune), par la participa-

tion aux forums associatifs des 40 communes du département de la Seine-Saint-Denis.

Pour être présent dans la vie associative des villes, il faut mettre en place une organisation locale et permettre aux bénévoles de se regrouper par secteur de trois à cinq communes (groupes relais). Les bénévoles présents à la réunion ont choisi chacun les forums auxquels ils voudraient participer.

Par la suite, la question de la formation des bénévoles a été posée. D'ailleurs, une formation est en cours de préparation sur les techniques de manutention du corps humain. Elle concernera tous les bénévoles de la délégation, elle durera trois jours dans nos locaux.

Une réflexion a été commencée sur la mise en place de visites à domicile chez les adhérents par des bénévoles. La question de la formation spécifique de ces bénévoles a été posée et elle sera proposée sur le thème « Intervenir au domicile ».

Prochaine réunion prévue : le 7 avril 2012 au Foyer de Pantin à 14 h, venez nombreux.

Wenceslas Balima

APPEL DU GROUPE PAROLE

Vous souhaitez échanger, exprimer les difficultés que vous rencontrez suite à votre handicap (traitement, relation avec le corps médical ou votre entourage, évolution du handicap, ...) le groupe de parole vous est grand ouvert et vous accueillera avec grand plaisir.

Le groupe se déroule le 2^e lundi de chaque mois, de 14h 30 à 16h 30, dans les locaux de l'Entreprise adaptée/ESAT à Noisy le Sec. N'hésitez pas à me contacter (01 48 49 93 24, 06 22 89 62 71, ratiba.ferhani@hotmail.fr) ou à la délégation.

Samira Ferhani - référente du groupe

CRÊPES PARTY

Le vendredi 24 février après-midi, une quarantaine de personnes a eu la chance de déguster de délicieuses crêpes aux multiples parfums. Certains se sont divertis avec des jeux en écoutant des percussions. Très grand merci aux bénévoles, salariés et Monique, l'organisatrice.

Mécénat

RENFORCEMENT DES LIENS AVEC LES ENTREPRISES

La délégation, pour mener à bien ses missions, fait appel de plus en plus au mécénat d'entreprises. Les premières entreprises à s'impliquer dans le mécénat avec l'APF 93 ont été ArcelorMittal France, Citroën et Durisotti, pour l'achat d'un véhicule adapté.

◆ Le 23 juin 2011, la remise des clés en présence de différents partenaires (financeur du véhicule Arcelormittal, Citroën marque du minibus, Durisotti a fait l'installation pour fauteuil)

◆ Le 24 juin 2011, transport de personnes en fauteuil à SoproRéal

◆ Le 23 août 2011, transport de matériel délégation 93

◆ Du 2 au 9 septembre 2011, transport de personnes en fauteuil pour le séjour des châteaux de la Loire

◆ Le 10 septembre 2011, prêt du véhicule à l'ESAT

◆ Du 9 au 11 septembre 2011, transport de matériel pour forum des associations de Livry-Gargan et Vaujours.

Naturellement, de nombreux autres transports ont été effectués par la suite.

Wenceslas Balima



Baromètre accessibilité 2011

AMÉLIORATION EN-COURS

Pour la troisième année, l'APF en partenariat avec le journal L'Express continue le recensement du niveau d'accessibilité des préfectures de France. Le but de ce baromètre n'est pas de porter un jugement définitif mais bien d'évaluer le degré d'implication des communes dans leur mise en accessibilité, de valoriser les bonnes pratiques des villes investies et de motiver les villes moins engagées à se mobiliser rapidement pour être totalement accessibles en 2015 !

L'Express publie sur son site Internet cet article avec le classement des 96 villes : « *Se déplacer en ville alors qu'on souffre d'un handicap relève parfois de la mission impossible. L'APF et L'Express ont voulu savoir quelles villes œuvrent le plus pour l'accessibilité et quels sont les mauvais élèves. Les 96*

préfectures de la France métropolitaine ont été consultées. »

Les trois premières du classement général sont : Nantes (note 17,4/20), Grenoble (17,1/20) et Caen (16,7/20). Par contre, le dernier est Bar-le-Duc avec une note de 7,1/20. En comparant 2010 et 2011, il apparaît que toutes les préfectures ont améliorées l'accessibilité.

Notre préfecture, Bobigny, se situe au 88^e rang, comme Perpignan et Alençon. Au niveau de l'Ile-de-France, Bobigny est dernière des huit départements. Notre chef-lieu a gagné un rang par rapport à l'année précédente. Espérons que, pour l'année 2012, cela incitera la commune de Bobigny à progresser davantage.

Nathalie Devienne

« Bouger les lignes ! »

L'ANNÉE DU CHANGEMENT

2012 est pour l'association un moment important puisque nous entrons dans la mise en place du nouveau projet associatif et la période de renouvellement du Conseil départemental.

Le projet « Bouger les lignes ! » prolonge « Acteur et citoyen ! » en réaffirmant l'implication des personnes elles-mêmes et de leur famille pour faire évoluer leur propre situation, avec l'appui de l'ensemble des acteurs de l'association.

« Bouger les lignes ! » va plus loin avec l'ambition d'agir pour un autre modèle de société, une société inclusive, en impliquant davantage tous les acteurs.

Un projet qui pose les grandes orientations politiques de l'APF à cinq ans et détermine les objectifs stratégiques qui en découlent tout en s'appuyant sur les jalons déjà posés que sont la Charte, les précédents projets associatifs et le plaidoyer.

Un projet qui porte la vision politique d'une société inclusive, c'est-à-dire ouverte à tous, et qui rejoint le combat contre toute forme d'exclusion, dans une approche transversale et non catégorielle.

Un projet qui prône le développement de la vie associative et des liens entre tous les acteurs et à tous les niveaux.

« BOUGER LES LIGNES ! » 2012-2017

« Avec le projet associatif « Bouger les lignes ! », adopté par ses adhérents lors du Congrès de Bordeaux en 2011, l'Association des Paralysés de France est plus que jamais en ordre de marche pour faire bouger la société : bousculer les représentations, faire évoluer les idées reçues, les cadres établis, en vue de construire une société ouverte à tous, dans laquelle chaque citoyen puisse jouir pleinement de ses droits et mener une vie décente ! » Jean-Marie Barbier, Président de l'APF

En novembre dernier, la délégation vous a en-

voyé ce nouveau projet associatif. Nous rappelons qu'il est constitué de quatre orientations politiques et 10 objectifs stratégiques.

ORIENTATIONS POLITIQUES

◆ Une société inclusive

Une société inclusive garantit à chacun une réelle participation sociale, économique, culturelle et civique, en respectant sa dignité, ses capacités et ses différences.

L'APF exige la construction d'une société inclusive et s'y implique.

- Permettre l'exercice de la citoyenneté et respecter la dignité des personnes

- Concevoir et aménager un environnement accessible à tous
- Assurer une éducation et une scolarité pour tous, avec tous
- Ouvrir la vie professionnelle à tous
- Garantir un revenu d'existence décent à tous
- Financer toutes les dépenses liées au handicap
- Préserver la santé et le bien-être de chacun
- Permettre et améliorer la vie en

famille

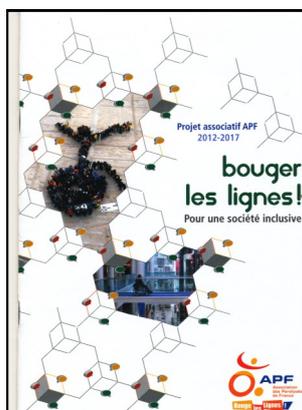
- Reconnaître la vie affective, sentimentale et sexuelle de chacun

- Soutenir l'accès aux loisirs, aux pratiques culturelles et sportives, aux vacances, avec tous.

◆ Un renforcement de la place des acteurs de la société civile dans le champ politique, social, économique et culturel

L'association doit contribuer au renforcement de la place de la société civile dans le champ politique, social, économique et culturel.

Elle doit s'incarner dans une fonction de critique sociale, indépendante, non partisane politiquement, au nom des personnes concernées que l'association représente.



◆ Une gouvernance associative toujours plus participative

L'APF s'inscrit dans une gouvernance démocratique transparente. Pour cela, elle doit impliquer davantage toutes les « parties prenantes » de l'APF (adhérents, usagers, salariés et bénévoles) dans la vie de l'association et dans les projets qui les concernent, au regard de leurs missions et de leurs responsabilités.

Elle doit préciser les principes nécessaires au bon fonctionnement et à la régulation du débat démocratique.

◆ Une offre de service au plus près des personnes et de leurs besoins

Tout en recherchant les moyens de se pérenniser, elle doit s'adapter, se développer et s'élargir afin de proposer sur tout le territoire, dans le champ des compétences associatives et sociales de l'APF et en prenant en compte les particularités de chacun, les réponses nécessaires, individuelles ou collectives, attendues par les personnes en situation de handicap et leur famille.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

◆ Développer les liens associatifs

Élection du Conseil départemental

Ce troisième renouvellement des Conseils départementaux s'inscrit dans le mouvement de « Démocratie ensemble » de 2003 où nous nous engageons à « Ensemble Agir », puis en 2006 à prendre en compte l'environnement extérieur avec « Acteur et Citoyen ! » et enfin aujourd'hui, dans la suite du congrès de Bordeaux, prolonger l'action collective dans une dynamique pour « **Bouger les lignes !** » chacun étant invité à s'impliquer comme acteur majeur de la transformation sociale pour une société inclusive ouverte à tous.

La fonction d'élu du Conseil départemental (CD) fait de vous un acteur privilégié de l'action de l'APF. Vous contribuerez ainsi aux avancées politiques de l'association pour la participation sociale des personnes en situation de handicap et de leurs familles dans le département.

Les missions et les engagements des élus du

● Promouvoir, faire vivre et évoluer les liens entre les acteurs de l'APF

● Lutter contre l'isolement

● Être attentif à la diversité des publics de l'APF

◆ Consolider les forces vives de l'association et les valoriser

● La légitimité associative et politique de l'APF tient à sa capacité à représenter le plus grand nombre d'individus – personnes en situation de handicap, familles ou proches, personnes valides – qui partagent et soutiennent son projet et ses actions. L'adhésion est le premier fondement de cette légitimité et doit relever d'une démarche volontaire, d'un cheminement personnel, avec « ses pairs » et dans des groupes, d'une logique de « sympathisant » ou de « consommateur » à celle d'« acteur ».

● Apporter du soutien aux militants et aux élus

● À tous les niveaux, les jeunes doivent aussi disposer ou pouvoir initier des espaces permettant la prise en compte de leurs projets et de leurs aspirations. Leur investissement au sein de l'association dépend de la place qu'on leur accordera.

Suite à la page supplémentaire

CD vous ont été envoyés dans le dossier de candidature.

LES ACTIONS RÉALISÉES DANS LE 93

Mandat de trois ans des membres du CD (2009-2012) :

◆ Nomination de personnes représentant l'APF en CCA¹, CVS², NASAH³, MDPH⁴ (COMEX⁵ et CDAPH⁶), CRUCQ⁷, CCAS⁸, Commission logement

◆ Participation au Conseil de région APF

◆ Travail d'organisation de manifestation

(1) Commission communale pour l'accessibilité

(2) Conseil de la vie sociale

(3) Nouvelle alliance des structures et associations du handicap

(4) Maison départementale des personnes handicapées

(5) Commission exécutive de la MDPH

(6) Commission des droits à l'autonomie des personnes handicapées

(7) Commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge

(8) Commission communale d'action sociale

- ◆ Travail sur le Plaidoyer APF
- ◆ Mise en place de groupes de travail : sur les groupes relais, sur PAM
- ◆ Préparation et animation de l'Assemblée départementale
- ◆ Validation de projet, groupe initiative (groupe Bol d'air, Le festival des castings)
- ◆ Invitations politiques
- ◆ Avis sur le budget de la délégation
- ◆ Travail étroit avec le Comité technique départemental pour l'élaboration du schéma départemental d'offre de service
- ◆ Présence au congrès de Bordeaux (mai 2011)

Tous les sujets sont travaillés en étroite collaboration avec l'équipe de la délégation.

L'ordre du jour est fait pour chaque réunion, selon l'actualité départementale, régionale ou nationale et avec le suivi de certains dossiers. Ensuite, ces sujets sont discutés et certaines décisions mises au vote. Chaque membre doit se tenir au courant toutes les semaines des circulaires venant du siège, ce qui permet d'être réactif dans certains domaines. Il est parfois nécessaire de travailler en dehors des réunions pour faire avancer certains dossiers pressants.

Le grand évènement annuel, c'est l'assemblée départementale. La représentante, la suppléante et quelques autres membres la préparent pour que cette journée devienne la plus intéressante possible pour les adhérents.

TÉMOIGNAGES DES ÉLUS DU CD

Diane Goli, Représentante départementale, membre depuis 6 ans

« Le conseil départemental joue un rôle essentiel depuis au moins six ans au sein de l'Association des Paralysés de France. Il permet la mise en œuvre de la politique associative. C'est un peu comme un Conseil d'administration qui valide les décisions les plus importantes. Il est aussi le reflet des adhérents, de leurs souhaits, de leurs difficultés également. Il travaille de concert avec tous les acteurs de la délégation du 93 et particulièrement avec la directrice départementale. Après plusieurs années comme élue du

conseil puis suppléante du représentant du conseil et maintenant comme représentante départementale, j'en retire un bilan globalement positif. En effet, cette mission nécessite une disponibilité absolue. Lorsqu'on a une activité professionnelle et des soins réguliers de kinésithérapie, des visites fréquentes chez le médecin traitant, il faut arriver à trouver du temps pour assister à toutes les réunions ou au moins les plus importantes.

J'ai voulu en tant que représentante favoriser l'écoute des élus et des adhérents. Parfois les débats deviennent longs car tout le monde se s'exprimer et doit le faire d'autant plus que tous les thèmes sont importants. Il m'a fallu savoir prioriser le degré d'importance de chaque thématique, notamment dans l'élaboration des ordres du jour des réunions du conseil.

Il faut pouvoir concilier les agendas les uns et les autres, favoriser l'échange afin d'adopter une position commune sur toutes les questions relatives au handicap, afin de pouvoir représenter au mieux l'association en étant fidèle à ses principes. Mais dans la pratique du fait des agendas respectifs souvent chargés les échanges ne sont pas toujours réguliers.

Le Conseil départemental a beaucoup travaillé sur l'accessibilité car c'est un des vecteurs majeurs de l'intégration. De plus, grâce à ses représentations en COMEX, CDAPH, CCAS, et autres instances importantes, les membres du CD ont pu faire remonter les préoccupations des adhérents.

Le CD essaie d'entretenir des liens étroits avec des adhérents assurant une représentation dans le département. Il est informé des activités des Commissions communales pour l'accessibilité dans les différentes villes et les actions de la NASAH alliance inter associative par exemple.

Il est aussi essentiel d'avoir des liens privilégiés avec les élus politiques car il ne peut y avoir de politique du handicap réussie sans leur soutien. Les membres du CD doivent continuer à développer ce lien, tout comme l'échange régulier avec les acteurs de la délégation et la directrice départementale.

C'est un travail intéressant mais il faut y consacrer beaucoup de temps. Cela étant le sentiment d'avoir été utile aux autres fait oublier toutes les difficultés. Je ne peux que vous encourager à vouloir vous investir à votre tour dans cette mission enrichissante et passionnante. »

Michelle Scribot, membre depuis 6 ans

« C'est une porte ouverte vers les élus, des partenaires et donc la possibilité de rencontrer beaucoup de personnes. C'est très intéressant.

Nous avons la possibilité de travailler sur de nombreux sujets qui préoccupent les personnes handicapées comme l'accessibilité, les revenus, ... »

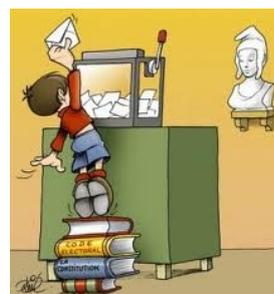
Samira Ferhani, membre depuis 6 ans

« Pour ma part, j'ai appris beaucoup de choses :

- *Les différentes structures qui existent avec leurs fonctions.*
- *Les multiples représentations de l'APF au sein de notre société.*
- *Différents droits et devoirs qui nous sont dûs.*
- *La prise de parole en groupe.*

Il est vrai que j'ai appris beaucoup de choses et cela a pu se réaliser par ma participation à différentes réunions (cela suppose qu'il faut fournir de son temps et du travail personnel). Le CD est un travail à part entière. »

Marie-Line Denis, membre depuis 6 ans
« J'aime ce travail au sein de ce groupe car j'aime aider mes semblables et grâce au conseil on peut agir au cœur du département pour aider et défendre les personnes handicapées. Dans les différentes représentations où je sié debate, agir pour que la vie des personnes à mobilité réduite s'améliore. On peut aussi créer des projets soutenus par l'APF qui aident les personnes handicapées. Par contre, il faut être réaliste, c'est un travail parfois long compliqué et fastidieux. Il faut savoir que c'est un investissement assez lourd et prenant avec un travail à fournir régulier. Il faut être rigoureux dans les missions demandées et y consacrer un certain temps. Il faut être disponible pendant tout le mandat (3 ans) et savoir accepter certaines contraintes obligatoires. Et surtout accepter de travailler pour l'APF et ses adhérents en oubliant son intérêt personnel. »



APPEL AUX CANDIDATURES

Nous vous encourageons vivement, si vous avez à cœur l'APF et ses valeurs, à envoyer votre candidature. C'est très important que des personnes nouvelles postulent car elles amènent avec elle de nouvelles idées, des points de vue différents qui enrichissent nos réflexions et nous aident à mieux travailler encore pour toutes les personnes en situation de handicap et nos adhérents. Rejoignez le Conseil départemental.

Gîte accessible**PENSEZ AUX VACANCES**

Dans leur plus belle parure, les gîtes nous accueillent. Le gîte propose une maison accessible, dans l'Indre. Ils ont comme surface 135 m². Sur deux étages, ils sont prévus pour cinq à sept personnes.

Au rez-de-chaussée, nous rentrons dans une rentrée avec un branchement Internet Wifi gratuit, un salon, une cuisine américaine adaptée, une grande chambre avec une salle d'eau accessible et un WC rehaussé avec une barre d'appui. L'étage comprend trois chambres, une salle d'eau, un WC ainsi qu'une mezzanine avec un lit d'appoint, des jeux pour enfants et de société, une petite bibliothèque, etc...

L'art, la culture, l'histoire, le riche patrimoine touristique du Berry s'offre à toutes ces

découvertes et ce, à moins de 3h de Paris. Si ce charmant lieu vous donne envie de partir, n'hésitez pas à contacter Annie et Bertrand Denormandie : au 02 54 31 33 00 (aux heures des repas) et au 06 89 84 65 60.

Ginette Torond

BLOG POUR LES VACANCES

Lancement du blog <http://vacancesaccessibles.blogs.apf.asso.fr>, c'est un outil pratique pour aider les personnes en situation de handicap à préparer vos vacances. Du transport aux assurances ou à l'hébergement, il permet aux personnes handicapées souhaitant voyager seul, en famille ou en groupes d'organiser ses vacances comme tout le monde. A vous de découvrir toutes les informations en quelques clics. Bon voyage

Hommage

Michèle Delacour, gentille et dévouée, bénévole très active à la délégation pendant quelques années vient de nous quitter.

C'est avec une très grande tristesse que l'équipe de la délégation présente toutes ses condoléances à la famille.

Nouveau blog Parents**INFORMATIONS POUR TOUS LES PARENTS**

Un blog par et pour les parents en situation de handicap & ouvert aux autres. Le blog des parents d'enfants en situation de handicap de l'APF vient d'être mis en ligne.

Les parents en situation de handicap pourront disposer sur ce blog d'informations et d'actualités sur les problématiques qui les concernent (droit des familles, modes de garde, aides techniques...). Ils y trouveront également des témoignages de parents, des trucs et astuces, ainsi qu'une possibilité de s'inscrire à la newsletter de groupe et de disposer ainsi de toute leur actualité.

<http://parentsh.blogs.apf.asso.fr>

Parents handis, ça roule !

ÉCOUTE PARENTS

Les horaires d'ouverture du numéro vert « APF Ecoute Parents » (0 800 800 766) ont changé.

Depuis le 1er janvier, la ligne est ouverte :

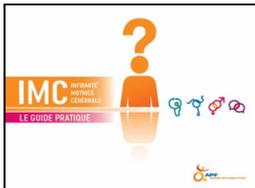
• Le mardi, de 9h à 12h et de 14h à 17h

• Le jeudi, de 14h à 21h

Cette ligne d'écoute est toujours en phase expérimentale. Pour rappel, cette ligne d'écoute anonyme et gratuite (depuis un poste fixe) est basée sur la pair-émulation : 10 parents écoutants bénévoles ont été formés à l'écoute.

Infirmité Motrice Cérébrale : le guide pratique

NOUVELLE PARUTION APF



L'Infirmité Motrice Cérébrale (IMC) ou paralysie cérébrale résulte de lésions cérébrales précoces, survenues lors de la grossesse ou des toutes premières années de vie.

Le guide pratique qui vient de paraître aborde des aspects importants de la vie : santé, autonomie, relations et vie sociale. Pour chacun de ces aspects, il met en évidence de nombreuses interrogations de la personne et de ses pro-

ches. Plus de 30 professionnels (médecins, psychologues, ergothérapeutes...) et autant de témoins se sont mobilisés pour mettre à disposition leur expertise.

Ce guide s'adresse également à toute personne désireuse de porter un regard neuf sur ce handicap méconnu du grand public.

La vente est disponible sur www.apf.asso.fr menu « S'informer », rubriques « Publications », « Livres » ou en contactant le siège au 01 40 78 69 00.

Guide emploi jeunes

LES JEUNES NE SONT PAS OUBLIÉS.

Le guide accès à l'emploi des jeunes en situation de handicap de l'APF vient de paraître. Ce guide propose des réponses simples et claires pour simplifier la vie des jeunes, de leur entourage et des professionnels qui les accompagnent dans leur parcours vers l'emploi. Contactez la délégation si vous souhaitez

recevoir ce guide. Il existe en version papier ou fichier numérique.

Vous pouvez joindre la commission nationale de la jeunesse à l'adresse mail : Cn.jeunesse@apf.asso.fr et retrouver la newsletter qui contient plein d'informations sur le blog « Jeune.apf.asso.fr ».

Prêt de scooters électriques

SE PROMENER SANS DIFFICULTÉ

Dans le *Zoom* de décembre 2010, la société Saemes proposait d'expérimenter le prêt de scooters électriques gratuitement pour les personnes à mobilité réduite (PMR) au parking de Sèvres-Babylone (Paris 7^e). Ce service a été renouvelé, permettant d'effectuer des déplacements de proximité. Depuis septembre 2011, ce prêt de scooters électriques s'effectue également au parking « Pyramide » (à l'office de tourisme 1^{er} arrondissement de Paris) à proximité du musée du Louvres.



Depuis son ouverture, ce service est égale-

ment disponible dans notre département, au sein du nouveau centre commercial « le Milenair » à Aubervilliers. Ils sont à votre disposition à l'accueil du centre.

Si vous souhaitez vous promener dans l'un de ces différents lieux, vous avez maintenant la possibilité de le faire avec moins de fatigue grâce à ce prêt de scooters. Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter

la société Rascal (200 rue André Philip 69 003 LYON - tél 04 78 62 23 39, contact@scooters-rascal.com et sur le site www.scooters-rascal.com).

Taxe d'habitation

UNE RÉDUCTION POSSIBLE

Depuis 2008, les communes ont la faculté d'accorder, par délibération du Conseil municipal, un abattement de 10% de la valeur locative moyenne des habitations au contribuable. Cependant, elle n'est pas systématiquement attribuée par la commune.

Pour bénéficier de l'abattement facultatif à la base en faveur des personnes handicapées ou invalides, vous devez déposer au service des impôts de votre résidence principale la déclaration modèle 1206 GD-SD réservée aux contribuables qui satisfont à au moins une des conditions suivantes :

- vous êtes titulaire de l'allocation supplémentaire d'invalidité mentionnée à l'article L. 815-3 du code de la sécurité sociale, devenu l'article L. 815-24 du code de la sécurité sociale ;
- vous êtes titulaire de l'allocation aux adultes handicapés mentionnée aux articles L. 821-1 et suivants du code de la sécurité sociale ;
- vous êtes atteint d'une infirmité ou d'une invalidité vous empêchant de subvenir par votre travail aux nécessités de l'existence ;
- vous êtes titulaire de la carte d'invalidité mentionnée à l'article L. 241-3 du code de l'action sociale et des familles ;
- vous occupez votre habitation principale avec des personnes mineures ou majeures qui remplissent les conditions citées aux paragraphes 1 à 4.

(Article 1411 du code général des impôts, modifié par la loi n°2009-1673 du 30 décembre 2009 - art. 77 (V))

Les personnes hébergées ne doivent pas nécessairement appartenir à votre foyer fiscal. Il suffit que votre résidence principale constitue également leur résidence principale.

◆ **Qui doit remplir la déclaration ?** Le redevable de la taxe d'habitation (occupant en titre au 1^{er} janvier).

◆ **Quand déposer cette déclaration ?** La déclaration doit être déposée avant le 1^{er} janvier de l'année pour laquelle vous avez droit à cet abattement. Exemple : pour bénéficier de l'abattement en 2008, vous devez déposer la déclaration au plus tard le 31 décembre 2007. Lorsque la déclaration est souscrite hors délai, l'abattement s'appliquera à compter du 1^{er} janvier de l'année suivante. Pour les années suivantes, il peut arriver que l'administration vous demande de nouveaux justificatifs. En l'absence de réponse ou en cas de réponse insuffisante, l'abattement est supprimé à compter de l'année au cours de laquelle les justificatifs sont demandés. Lorsque vous ne remplissez plus les conditions requises pour bénéficier de l'abattement, n'oubliez pas d'en informer l'administration au plus tard le 31 décembre suivant. L'abattement sera supprimé à compter de l'année suivante.

SUDOKU

Grille N° 11 - Moyen

La règle est simple. En partant des chiffres déjà inscrits, vous devez remplir la grille de manière que :

- chaque **ligne**
- chaque **colonne**
- chaque **carré de 3*3**

contiennent une seule fois les chiffres de 1 à 9.

Pas besoin d'être fort en maths, il s'agit juste d'un jeu de logique et de patience ! Tentez votre chance.

Vous trouverez la solution à la dernière page du journal.

1		4	6		2	8		3
	6		3		1		4	2
4			9			2		
3		5		7		6		9
		6			8			4
9	8		5		7		2	
5		1	8		6	3		7

Course des héros

A VOUS DE COLLECTER !

Cette année, la délégation a décidé de participer à la course des héros par le biais de ses acteurs, ses partenaires et ses donateurs. Si vous avez envie d'aider l'APF en collectant des fonds, la course des héros est l'outil adapté pour cette action.

Pour la faire, il vous faut d'abord aller sur le site Internet d'Alvarum (<http://coursedesherosparis2012.alvarum.net/>) pour créer des pages de collectes individuelles en choisissant un évènement sportif, culturel, personnel... Une fois votre page de collecte créée, faites appel à la générosité de son entourage pour qu'il vous soutienne dans votre engagement.

Les dons sont effectués sur ce site Internet dans les pages de collecte individuelles. Les paiements sont 100% sécurisés par la banque populaire. Le don apparaîtra sur le relevé bancaire du donateur avec la référence « Alvarum ». Le don effectué, un reçu fiscal est édité et directement imprimable. Pour cette course, les participants doivent collecter au minimum 300 euros et parcourir 6 kms en courant ou en marchant.

Merci de nous tenir informé, si vous collectez des fonds pour l'APF au 01 48 10 25 35 ou par mail au dd.93@apf.asso.fr.

Wenceslas Balima

SOLUTION DU SUDOKU

Grille n°11

5	4	1	8	2	6	3	9	7
6	2	7	4	3	9	1	5	8
9	8	3	5	1	7	4	2	6
2	9	6	1	5	8	7	3	4
3	1	5	2	7	4	6	8	9
4	7	8	9	6	3	2	1	5
7	6	9	3	8	1	5	4	2
8	3	2	7	4	5	9	6	1
1	5	4	6	9	2	8	7	3



► Comité de rédaction

Nathalie Devienne, Sophie Grivet,
Ginette Torond et Françoise Bouquié

► La Délégation :

1 rue Gracchus Babeuf
93130 NOISY LE SEC

Tél. 01 48 10 25 35

Fax. 01 48 10 03 34

Mail : dd.93@apf.asso.fr

Site Internet : www.apf.asso.fr,

Nouveau : le blog de la délégation

En cliquant « APF en France » sur le site national, choisissez notre département, vous pourrez accéder au blog de la délégation



Horaires de la délégation :

Du lundi au vendredi

→ 9h à 12h et 13h à 17h

► Le Conseil départemental :

Mail : cd.93@apf.asso.fr

Nous remercions chaleureusement la mairie de Tremblay en France qui imprime gracieusement ce numéro de Zoom.

